



ACTE D'ENGAGEMENT

Marché selon procédure adaptée ouverte (article 27 du décret n° 2016-360 en vigueur))

**Elaboration d'un schéma d'organisation de la compétence GEMAPI à
l'échelle du Syndicat Mixte de l'Horn**

**Pouvoir Adjudicateur :
SYNDICAT MIXTE DE PRODUCTION ET DE TRANSPORT D'EAU de l'HORN
Le rest
29 420 PLOUENAN**

Remise des offres :

Date limite de réception : **01 juillet 2016**

Heure limite de réception : **12 heures**

juin 2016

Maître d'Ouvrage : SYNDICAT MIXTE DE PRODUCTION ET DE TRANSPORT D'EAU DE L'HORN

Objet du marché :

La présente consultation concerne l'élaboration d'un schéma d'organisation de la compétence GEMAPI à l'échelle du territoire du Syndicat Mixte de l'Horn.

Le présent marché est passé en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 en vigueur.

Personne responsable du marché :

Monsieur le Président du Syndicat Mixte de l'Horn
Le rest
29420 PLOUENAN

Ordonnateur

Monsieur le Président du Syndicat Mixte de l'Horn

Comptable assignataire

Monsieur le Trésorier de Saint Pol de Léon
35 rue de Verdun
29250 SAINT POL DE LEON

Date de notification le :

Cette notification vaut ordre de commencer les prestations.

Copie certifiée conforme à l'original, délivrée en exemplaire unique pour être remis à l'établissement public de crédit en cas de cession ou nantissement dans les conditions de l'article 27 du décret 2016-360.

Date :

Signature :

ARTICLE 1 : CONTRACTANT

Je, soussigné

agissant en qualité de :

- agissant pour mon propre compte
- agissant pour le compte de la société.....
Immatriculé INSEE
n° SIRET :
- agissant en tant que mandataire
- du groupement solidaire
- du groupement conjoint pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature du

Après avoir pris connaissance du cahier des clauses techniques particulières et des éléments mentionnés dans le présent acte d'engagement, et après avoir rempli les obligations prévues aux articles 48 et 49 du décret 2016-360,

M'engage ou engage le groupement dont je suis mandataire, conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations aux conditions ci-après qui constituent mon offre

M'engage ou engage le groupement dont je suis mandataire, sur la base de mon offre ou de l'offre du groupement (rayer les mentions inutiles) exprimée en Euros.

Affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que la Société pour laquelle j'interviens ou que toutes les personnes physiques ou morales pour lesquelles nous intervenons (rayer la mention inutile) est (sont) titulaire(s) d'une police d'assurance garantissant les responsabilités qu'elle(s) encour(en)t.

Compagnie :

Police :

Confirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que les sous-traitants proposés à l'article 6 ci-après répondent aux conditions ci-dessus rappelées et qu'ils sont également titulaires de polices d'assurances garantissant des responsabilités d'ils encourtent.

Compagnie :

Police :

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de 60 jours à compter de la date de remise de l'offre fixée par le règlement de la consultation.

Article 2 : Pièces constitutives du marché

Les pièces constitutives du marché sont les suivantes, par ordre de priorité :

- **Pièces particulières :**
 - L'Acte d'engagement

- Le présent Cahier des clauses administratives et techniques particulières
- Bordereau de prix unitaire
- La note méthodologique produite par le candidat

• **Pièces générales (non fournies) :**

Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de Fournitures Courantes et de Services (CCAG-FCS) approuvé par l'arrêté du 19 janvier 2009. Il n'est pas joint au marché ; il est réputé connu des entreprises. Ce CCAG s'applique au présent marché.

Article 3 : Prix

L'évaluation des prestations, telle qu'elle résulte du sous détail des prix ci dessous :

Prix Hors T.V.A : €

T.V.A au taux de 20 % : €

Montant T.V.A incluse : €

en lettres :
 TTC.

Détail des prix unitaires :

Détail de la prestation	Quantité	Prix unitaire en € HT	Prix total en € HT	Prix total en € TTC	Montant en Euros TTC arrêté en toutes lettres
réunion de calage de la méthodologie					
Etape 1 : Décryptage juridique de la compétence GEMAPI					
Réunion COPIL					
Réunion COTEC					
Etape 2 : Expertise de l'organisation actuelle des maîtrises d'ouvrage du grand cycle de l'eau					
Réunion COPIL					
Réunion COTEC					
Etape 3 : proposition de scénarios d'évolution des maîtrises d'ouvrage GEMAPI et grand cycle de l'eau					
Réunion COPIL					
Réunion COTEC					
Réunions supplémentaires (éventuelles)					

Les prestations du présent marché **sont rémunérées en fonction des quantités réellement exécutées.**

Article 4 : Variation des prix

Les prix sont fermes et non actualisables.

Article 5 : Pénalités de retard

Par dérogation à l'article 14.1 du CCAG PI, la pénalité de retard dans la remise des prestations prévues au marché sera de 100 €HT par jour calendaire de retard.

Article 6 : Sous-traitance

Si l'entreprise envisage dès sa candidature de sous-traiter une partie de sa prestation, elle devra joindre aussi les renseignements, attestations, déclarations dûment remplies et signées par le sous-traitant (ou chacun des sous-traitants).

6.1. Montant sous-traité désigné au marché :

Il est envisagé de sous-traiter avec paiement direct les prestations suivantes du marché pour les montants figurant ci-après :

Nature de la prestation	Sous-traitant devant exécuter la prestation	Montant de la prestation hors TVA

Le montant des prestations que l'entrepreneur chargé de l'exécution de ce lot envisage de sous-traiter pour la prestation de base, conformément à ces annexes est de :

Montant hors TVA :

Taux de la TVA :

Montant TVA incluse :

Les actes spéciaux des sous-traitants du marché figurent en annexe. Chaque acte spécial constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Article 7 : Délais

Le délai d'exécution part de la date de notification du marché.

Le délai de réalisation de l'étude est fixé à 7 mois à compter de la date de notification du marché.

Article 8 : Paiement

➤ **Délai de paiement**

Les délais de paiement seront conformes à la réglementation en vigueur.

➤ **Compte à créditer**

Les sommes dues en exécution du présent marché seront réglées en faisant porter le montant au crédit du (des) compte(s) suivant(s) :

Nom :

Etablissement bancaire :

Numéro :

➤ **Modalités de paiement**

Le règlement sera versé dans un délai de trente jours à compter de la réception de la facture, éditée après réception définitive des prestations spécifiées dans le CCTP et levée des éventuelles réserves.

➤ **Avance forfaitaire** (indiquez l'option retenue)

L'entrepreneur pourra bénéficier d'une avance forfaitaire. Le versement de cette avance est toutefois conditionné par la remise d'une garantie à première demande d'un établissement bancaire, d'un montant égal au montant de l'avance demandée. Une caution personnelle pourra être présentée en remplacement de la garantie à première demande.

L'entrepreneur refuse le versement de l'avance forfaitaire.

➤ **Retenue de garantie**

Il n'est pas prévu de retenue de garantie.

Article 9 : Propriétés intellectuelles

La personne publique bénéficie du transfert des droits suivants : l'option retenue concernant l'utilisation des résultats et précisant les droits respectifs de la personne responsable du marché et du titulaire en la matière est l'option A telle que définie au chapitre IV du CCAG-PI (art. 19 à 31 inclus).

Article 10 Déclarations

L'entreprise soussignée, affirme, sous peine de résiliation du marché, ou de mise en régie à ses torts exclusifs, ne pas tomber sous le coup des interdictions découlant des articles 48 et 49 du décret 2016-360 ou d'interdictions équivalentes prononcées dans un autre pays.

Elle certifie que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles R 324-4 du Code du Travail.

Les déclarations similaires des sous-traitants sont annexées au présent acte d'engagement ou seront fournies avec la demande de leur acceptation et agrément des conditions de paiement.

Fait en un seul original

A....., le.....

Mention manuscrite

« Lu et approuvé »,

Et signature du titulaire du marché :

Aux vues du dossier complet déposé par le candidat et après examen des offres reçues en réponse à la consultation suivant les critères définis dans le Règlement de Consultation, la présente offre est acceptée.

Accepté par le Maître d'ouvrage
Pour valoir acte d'engagement,

A PLOUENAN, le

Le président du Syndicat Mixte de l'Horn

Cette notification vaut bon de commande permettant le lancement de la prestation.

ACTE SPECIAL

Annexe à l'acte d'engagement en cas de sous-traitance valant demande d'acceptation d'un sous-traitant et de ses conditions de paiement.

MARCHE

Titulaire :

Objet :

PRESTATIONS SOUS-TRAITEES

Nature :

Montant TVA comprise :

SOUS-TRAITANT ⁽¹⁾

Nom, raison ou dénomination sociale :

.....

Entreprise individuelle ou forme juridique de la société :

.....

Numéro d'identité d'entreprise (SIREN) :

Numéro d'inscription au registre du commerce ou au répertoire des métiers :

Adresse :

Compte à créditer (établissement de crédit, agence ou centre, numéro de compte) :

.....

(1) Pièces jointes : Déclaration du sous-traitant concerné attestant qu'il ne tombe pas sous le coup de l'interdiction visée à l'article 6 et des obligations de l'article 6-4 du décret n°93-584 du 26-03-93 en application de la loi 93-122 ou d'une interdiction équivalente prononcée dans un autre pays, qu'il est à jour de ses obligations fiscales et sociales au regard des obligations des articles L.143.3, L.143.5 et L.620.3 du Code du Travail. Une attestation de non condamnation au bulletin n°2 du casier judiciaire.

CONDITIONS DE PAIEMENT OU CONTRAT DE SOUS TRAITANCE ⁽²⁾

Avances :

Modalités de calcul et de versement des acomptes :

Date (ou mois) d'établissement des prix :

Modalités de variation des prix : prix fermes non actualisables

Stipulations relatives aux délais, pénalités, primes, réfections et retenues diverses :
.....

Personnes habilitées à donner les renseignements sur l'état d'avancement du marché du sous-traitant :
.....

(2) A compléter impérativement ou indiquer sans objet.

Comptable des paiements :

Date :

Personne représentant le maître d'ouvrage :
.....

Le mandataire du groupement ou l'entrepreneur titulaire :
.....

Le sous-traitant de 1^{er} rang (en cas de sous-traitant de 2^{ème} rang) :
Nom